

DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 08/07/2021

Référence
2021_07_12

Objet de la délibération
Appel à Manifestation d'Intérêt TENMOD - Territoire de nouvelles mobilités durables (ADEME) : mandats avec les EPCI

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	26	41

Date de la convocation
01/07/2021

Date d'affichage
01/07/2021

Vote
À l'unanimité
Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2021 et le 8 Juillet à 10 heures, le Conseil du Pôle Métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au, siège de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président

Présent.e.s :

M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BONNARD LE FLOCH Frédérique, GODEBERT Viviane, GUILLORÉ Alexandra, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CAP Dominique, DU BUIT Yves, GIBERGUES Bernard, GOALEC Bernard, GOURVEZ Jean-Yves, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LE LOC'H Jean-Michel, LECLERC Patrick, MOUNIER Gilles, NICOLAS Bernard, NÉDÉLEC Yohann, PAUGAM René, PICHON Ronan, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TREGUER Jean-François

Suppléants :

MM : NICOLAS Bernard (de M. GOURVIL Armel), PAUGAM René (de M. GOULAOUIC Pascal)

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : ABIVEN Bernadette à M. NÉDÉLEC Yohann, CARO Pauline à M. SALAUN Gilles, CHEVALIER Christine à M. TALARMAIN Roger, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick à M. TREGUER Jean-François, LAMOUR Marguerite à Mme GODEBERT Viviane, MM : BÈLE Christophe à M. MOUNIER Gilles, GOSSELIN Jacques à M. DU BUIT Yves, GOURTAY Michel à Mme BONNARD LE FLOCH Frédérique, GUÉVEL Yann à M. CUIILLANDRE François, LE BRIS Jacky à Mme QUIGUER Tifenn, POUAPON Julien à Mme GUILLORÉ Alexandra, PRIGENT Pascal à M. LARS Roger, QUILLÉVÉRÉ Bernard à M. TALARMIN André, RAPIN Raphaël à Mme BALCON Claudie, ROUDAUT Stéphane à M. CAP Dominique

Excusé.e.s : Mmes : ARZUR Agathe, NICOLAS Gaëlle, TOURNIER Emmanuelle, MM : GOULAOUIC Pascal, GOURVIL Armel, GOUÉROU Jacques

Assistaient en outre à la réunion :

Mme LE BARS Mickaèle, MM : CANN Thierry, SHIEH Tayeb-Alexandre

A été nommée secrétaire : BALCON Claudie

Objet de la délibération :

Appel à Manifestation d'Intérêt TENMOD - Territoire de nouvelles mobilités durables (ADEME) : mandats avec les EPCI

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a répondu en 2020 à l'appel à manifestation d'intérêt TENMOD – Territoire de Nouvelle Mobilité Durable de l'ADEME, visant à expérimenter de nouvelles solutions de mobilité.

Le projet « Vers une Mobilité Durable dans le Pays de Brest » et son plan d'actions ont été élaborés avec les intercommunalités du Pays de Brest, pour une durée de deux ans.

La candidature a été retenue sur la base d'un plan actions en 5 axes :

- Améliorer la visibilité de l'offre de mobilité existante
- Coordonner les acteurs pour renforcer la cohérence et l'articulation des actions menées
- Accompagner les changements de comportement, l'autonomie et le retour à l'emploi
- Développer des solutions de mobilité innovantes
- Favoriser l'intermodalité et développer des aménagements en faveur des mobilités alternatives

Le plan d'actions et les opérateurs retenus sont :

AXE	ACTIONS	PILOTAGE DE L'ACTION
Améliorer la visibilité de l'offre	Création et diffusion de supports pour une communication mutualisée et globale (livrets, vidéos, etc.)	Pôle métropolitain
Coordonner les acteurs pour renforcer la cohérence et l'articulation des actions menées	Développement d'un réseau de référents mobilité (mairies, offices du tourisme, pôle emploi, etc.)	Pôle métropolitain
	Constitution d'un club des acteurs de la mobilité du Pays de Brest (retours d'expérience, etc.)	Pôle métropolitain
	Création d'une base documentaire partagée	Pôle métropolitain
	Facilitation des échanges entre les différentes AOM du Pays de Brest	Pôle métropolitain
Accompagner les changements de comportement, l'autonomie et le retour à l'emploi	Mobilisation et accompagnement des employeurs (plan de mobilités, zone d'activités, informations spécifiques, etc)	EPCI avec appui du Pôle métropolitain
	Sensibilisation au covoiturage (adhésion à Ehop)	EPCI
	Education à la mobilité durable dans les écoles (prestation de Brest à Pied à Vélo)	EPCI
	Rallyes mobilités (accompagnement individualisé des publics fragiles par prestation de Don Bosco Mobilité)	EPCI
	Information et essaimage des bonnes pratiques via des stands mobilités dans les événements auprès du public (Prestation de Don Bosco Mobilité)	EPCI
	Challenge mobilité pour les salariés	EPCI avec appui du Pôle métropolitain pour la coordination
Développer des solutions de mobilité innovantes	Développement de services de location de VAE	EPCI
	Développement de l'autostop organisé (étude)	Pôle métropolitain
Favoriser l'intermodalité et développer les aménagements en faveur des mobilités alternatives	Schéma de développement des aires de covoiturage et des services dans les centre-bourgs	Pôle métropolitain
	Développement des aménagements cyclables et des services vélo (schémas directeurs vélo)	EPCI
	Améliorer les pôles d'échanges multimodaux (accessibilité, services, information)	Pôle métropolitain pour le benchmark, EPCI, communes ou associations pour la mise en œuvre

Le Pôle métropolitain assure la coordination et le pilotage de ce projet qui se terminera en décembre 2022.

L'aide attribuée par l'ADEME est une subvention d'un montant de 100 000 euros sur les 207 000 euros prévus pour la mise en œuvre de ce plan d'actions. L'intégralité de cette subvention sera versée au Pôle métropolitain.

Pour que le Pôle métropolitain puisse reverser aux EPCI, porteurs de certaines actions, il se doit d'établir des mandats avec chacun d'entre eux :

- la Communauté de Communes Lesneven Côté des Légendes (CLCL)
- la Communauté de Communes Pays des Abers (CCPA)
- Pays d'Iroise Communauté (CCPI)
- la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime (CCPCAM)
- la Communauté de Communes Pleyben Châteaulin Porzay (CCPCP).

Les mandats seront établis en 2021 et 2022 sur la base de 50% maximum des montants prévisionnels validés dans le plan d'actions (voir le tableau joint). Le Pôle métropolitain règlera les EPCI sur la base de bilan d'actions et des états récapitulatifs des dépenses.

Il est proposé au Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les mandats avec chaque EPCI et les avenants à la convention de financement signée avec l'ADEME

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest

- autorise le Président ou son représentant à signer les mandats avec chaque EPCI et les avenants à la convention de financement signée avec l'ADEME

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre